



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-114204>

Département(s) de publication : 70

Annonce n° 25-114204

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-114137

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Vesoul (70)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24700001100244

Ville : VESOUL

Code postal : 70000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 70

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de remplacement de scellement et de mise à niveau d'ouvrages de visite des réseaux d'assainissement de la CAV

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232410

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne la réalisation de travaux de remplacement de scellement et de mise à niveau d'ouvrages de visite des réseaux d'assainissement de la CAV. La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande multi-attributaires sans minimum avec un maximum de 800 000 EUR HT pour toute la durée de l'accord-cadre, selon la méthode dite « en cascade » passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Cet accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles. L'accord-cadre sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). En l'absence de pluralité d'offres, l'entité adjudicatrice se réserve également la possibilité d'attribuer l'accord-cadre à un seul opérateur économique. L'atteinte du seuil maximum rendra l'accord-cadre caduc.

Critères d'attribution : Prix des prestations 60% Valeur technique 20% Délai 20% Les sous critères de la valeur technique sont précisés dans règlement de la consultation (RC).

Section 4 - Informations rectificatives

- Modification des critères de sélection

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/10/2025